



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 janvier 2026

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, le jeudi 8 janvier 2026 à dix-sept heures, sous la présidence de M. Bruno MARÉCHAL, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARÉCHAL, Maire. M. Baptiste TALLAN, Mme Agnès SZWIEC, M. Christian BILLOT, Mme Marie-Laurence PIERRE, Adjoints. Mmes Magali DEFLANDRE, Nadine SENDEL. MM. Jean-Marc CHERTIER, Xavier MORAND, Marc DUTARTRE, Victor GRAVELET conseillers municipaux.

Absents : Mme Léonie GARCIA

Absents excusés : Mmes Virginie MARTIN-GREGUY, Stéphanie BARDIN. M. Yvan BOUTREAU

Pouvoirs : Mme Virginie MARTIN-GREGUY à M. Baptiste TALLAN, Mme Stéphanie BARDIN à Mme Marie-Laurence PIERRE

Secrétaire : Mme Marie-Laurence PIERRE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux à l'ensemble du conseil municipal.
Monsieur le Maire précise qu'un pouvoir a été transmis par Yvan BOUTREAU mais n'est pas recevable en l'état.

Monsieur le Maire informe que depuis la dernière séance du conseil municipal, les 2 devis suivants ont été signés :

- Fiducial : achat de fournitures administratives pour la mairie : 279,66 € HT
- Heliq : fourniture et installation d'un PC portable pour la mairie : 1 189,32 € HT

1. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2025

Monsieur le Maire fait procéder au vote du procès-verbal du 11 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 11 décembre 2025.

2. Domanialité publique – Acquisition d'une parcelle de terrain nu située avenue Nationale

Baptiste TALLAN expose que le géomètre a réalisé un bornage des parcelles de l'extension de la place du 8 mai 1945 côté nord. Dans ce cadre, la commune de Levet a réalisé des travaux sur un terrain appartenant à la SCI Les Callotières. La commune a obtenu l'autorisation de la SCI Les Callotières afin, d'une part, de réaliser les travaux d'aménagement, et d'autre part, d'acquérir le terrain une fois les travaux réalisés. En outre, l'emprise exacte du projet ne pouvant être connue qu'une fois les travaux effectués, les parcelles concernées par le projet d'acquisition n'ont été déterminées que récemment et sont alors les suivantes :

- AP 500
- AP 501
- AP 504
- AP 507

Baptiste TALLAN présente le plan parcellaire en le projetant sur un écran et précise que la commune a fait une proposition d'achat de ces parcelles à la SCI Les Callotières qui a été acceptée sans condition.

Jean-Marc CHERTIER demande à savoir pourquoi la parcelle AP 505 n'est pas achetée par la commune.

Baptiste TALLAN répond que cette parcelle reste propriété privée en vue d'un agrandissement éventuel de l'épicerie.

Jean-Marc CHERTIER demande ce qu'il en est de la parcelle AP 507 située devant l'épicerie dans la mesure où cette dernière y entasse des bouteilles de gaz.

Monsieur le Maire répond qu'une autorisation d'occupation du domaine public sera donnée à l'épicerie concernant les bouteilles de gaz.

Nadine SENDEL demande à savoir pourquoi le bornage n'a pas été réalisé avant les travaux.

Baptiste TALLAN répond qu'il fallait que les travaux soient réalisés avant pour connaître précisément les limites de chaque parcelle.

Nadine SENDEL répond que cela aurait pu être réfléchi sur plan.

Baptiste TALLAN répond que le bâtiment devait être démolé afin de pouvoir dessiner correctement les plans et d'installer les bornes à l'angle des bâtiments existants.

Magali DEFLANDRE demande à Nadine SENDEL ce qui change sur le fait que le bornage soit réalisé avant ou après les travaux.

Nadine SENDEL répond que les travaux ont été réalisés sur un terrain qui n'appartenait pas à la commune et que le bornage aurait dû être réalisé en amont.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 11 voix « pour », et 2 voix « contre » (Nadine SENDEL et Jean-Marc CHERTIER) :

1° d'acquiescer les parcelles cadastrées n° AP 500, AP 501, AP 504 et AP 507 à la SCI Les Callotières pour un montant de 1 € ;

2° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer l'acte d'acquisition ainsi que toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

3. Affaires scolaires – Frais de scolarité des enfants domiciliés à Levet et scolarisés à Arçay

La commune d'Arçay a délibéré pour fixer les frais de scolarité des enfants domiciliés hors de leur commune à 250 € par élève. Cette demande concerne uniquement un enfant de Levet dans la mesure où la commune avait donné son accord pour cet enfant. Toutefois, la famille de cet enfant n'est plus domiciliée sur Levet depuis le 26 décembre 2024 et le remboursement des frais sera seulement réalisé pour l'année 2024-2025.

Nadine SENDEL demande à savoir pourquoi une dérogation a été acceptée pour cet enfant.

Monsieur le Maire répond que les parents ont des horaires de garde atypiques par rapport à leur travail, et qu'aucun mode de garde sur la commune ne leur était proposé. Une dérogation leur a donc été accordée pour Arçay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° d'accepter à compter de l'année 2024/2025 toute demande de paiement de frais de scolarité de la commune d'Arçay à raison de 250 € par élève ;

2° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

4. Finances – Projet de réaménagement de la Croix-Blanche – Plan de financement

Baptiste TALLAN expose que lors du dernier conseil municipal, un devis a été signé pour une étude de faisabilité pour le passage de la Croix-Blanche en boulangerie. Cette étude a été transmise hier après-midi par le cabinet d'architecture. Le montant de ce projet est évalué à 546 632,60 € HT. Afin de pouvoir mener à bien ce projet, il convient d'en établir le plan de financement. Le montant des travaux a été modestement augmenté avec une part d'aléas correspondant à 5 %, ce qui se fait de plus en plus pour les demandes de subvention. Maintenant les subventionneurs laissent une possibilité de prévoir des aléas jusqu'à 11 %. La DETR est sollicitée à raison de 50 % dans la mesure où cela concerne une activité économique. Le conseil régional sera également sollicité à hauteur de 30 %. Pour précision, le montant des frais d'études comprend environ 90 % de frais de maîtrise d'œuvre, le restant correspondant aux missions SPS et Contrôle technique.

La demande de subvention s'est accélérée par rapport à la demande de subvention de la DETR qui doit être déposée au plus tard le 12 janvier.

Jean-Marc CHERTIER demande si ce projet ne concerne que le bâtiment.

Baptiste TALLAN répond que le projet ne concerne effectivement que le bâtiment, le mobilier restant à la charge de l'exploitant.

Nadine SENDEL demande si le montant de la dépense est correctement évalué au vu de la rapidité de l'étude.

Baptiste TALLAN répond que les architectes ont l'habitude de réaliser ce type d'études. Comme il s'agit d'une étude, le montant n'est naturellement qu'estimatif. La commune a déjà procédé de la sorte par le passé, comme par exemple pour l'école maternelle où une étude de faisabilité a d'abord été sollicitée pour la demande de DETR.

Nadine SENDEL précise qu'il s'agit d'un nouveau projet et qu'il convient pour la municipalité d'être attentive à la communication qui est règlementée.

Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'un nouveau projet dans la mesure où un premier travail préparatoire a été réalisé.

Nadine SENDEL déplore l'absence de communication liée à ce nouveau projet.

Monsieur le Maire répète qu'il ne s'agit pas d'un nouveau projet. Il y a eu plusieurs visites du bâtiment et des demandes de devis estimatif ont été réalisés pour envisager un projet de boulangerie dans la Croix-Blanche.

Nadine SENDEL insiste sur le fait que la seule démarche officielle a été validée en décembre 2025 avec le lancement de l'étude de faisabilité alors que nous sommes en période pré-électorale depuis le 1^{er} septembre 2025.

Monsieur le Maire répète qu'il ne s'agit pas d'un nouveau projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 11 voix « pour », et 2 voix « contre » (Nadine SENDEL et Jean-Marc CHERTIER) :

1° de valider le projet de réaménagement de la Croix-Blanche ;

2° d'arrêter et d'approuver le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
Frais d'études	65 522,60 €	État (DETR) :	273 316,30 €
Travaux	481 110,00 €	Conseil régional	163 989,78 €
		Auto-financement :	109 326,52 €

TOTAL	546 632,60 €	TOTAL	546 632,60 €

3° autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à solliciter :

- l'aide de l'État dans le cadre de la Dotation D'équipement des Territoires Ruraux
- l'aide du conseil régional dans le cadre du CRST
- l'aide de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher dans le cadre d'un fond de concours

4° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

5. Subvention exceptionnelle à l'association Les Lapinos

Monsieur le Maire expose que dans le dossier de demande de subvention pour l'association les Lapinos, ce dernier comportait 3 demandes de subvention. L'une d'entre elle concernait les affiches publicitaires placées au niveau du haricot de la nationale. Ainsi l'association a sollicité la commune dans le cadre de la confection d'affiches recto-verso utilisées pour la saison culturelle. L'association, a réalisé un devis pour la réparation de ces affiches dont le montant s'établit à 208 €, mais cette demande de subvention n'a pas été soulevée par la commission. Il est donc proposé de verser à l'association une subvention exceptionnelle du montant correspondant à cette dépense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Les Lapinos d'un montant de 208 €.

6. Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

Monsieur le Maire expose que l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, pour donner plus de pouvoir aux élus municipaux pour agir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'adopter la motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes telle qu'elle vient d'être présentée.

7. Questions et informations diverses

Baptiste TALLAN informe du retour de « La petite Cuisine » dès demain en semaine paire, avec une particularité, elle ne sera pas présente le 23 janvier. Concernant la vidéoprotection, un accord a été donné suite à la commission préfectorale pour la vidéoprotection le 6 janvier, déposé avec l'aide de la gendarmerie du Cher. Concernant les travaux de la place du 8 mai, la réfection de la place côté rue de la Bardonnerie prévue la semaine prochaine n'aura finalement pas lieu. L'entreprise incriminée sera donc reçue dans ce cadre ainsi que pour refaire la rampe de la mairie qui présente une importante fissure. La commission voirie et la commission communication se réuniront notamment pour étudier des offres pour l'installation du panneau d'information.

Christian BILLOT informe que les enfants de la maternelle et leurs maitresses ont pris possession des deux nouvelles classes. Le délai a été respecté pour les travaux ainsi pour que le départ du bungalow. Les réserves des entreprises ont été levées et il n'y a normalement pas de choses à revoir.

Agnès SZWIEC informe qu'un rendez-vous a eu lieu ce matin avec l'assistant social. La commune n'aura plus un seul mais plusieurs interlocuteurs. Cette nouveauté vient compliquer la situation existante.

Marie-Laurence PIERRE informe que vendredi prochain auront lieu les vœux de la municipalité. Elle invite les élus à venir à la salle des fêtes à partir de 15 heures pour la mise en place.

Monsieur le Maire informe :

- Des remerciements du Président et des membres du comité des fêtes pour avoir accordé à l'association une subvention pour l'année 2026 ;
- Des remerciements du Président du comité du Souvenir français de Levet pour la subvention accordée par la municipalité ;
- Des remerciements adressés à la municipalité par la famille Capot suite au décès de M. Pierre CAPOT.

Monsieur le Maire remercie la société Idéal Paysage pour le déneigement de la rue de Bouflou ce mercredi 7 janvier.

Monsieur le Maire informe des dates suivantes :

- Vendredi 9 janvier à 16h30 : une visite des deux nouvelles salles de classe de l'école maternelle est organisée pour les parents d'élèves, à leur demande ;
- Dimanche 11 janvier 2026 : Ciné Rural organisé par les « Les Lapinos » avec la diffusion du film « Les Misérables » à la salle polyvalente à 20 heures ;
- Vendredi 16 janvier à 19h : vœux de la municipalité à la salle polyvalente ;
- Dimanche 18 janvier 2026 : riflés organisés par le C2L Foot à la salle polyvalente ;
- Dimanche 25 janvier 2026 : saison culturelle organisée par Levet de Rideau avec la représentation de l'Hôtel du Libre Echange à la salle polyvalente à 15 heures. ;
- Lundi 2 février : conseil municipal à 19h ;
- Dimanche 15 février 2026 : repas des aînés organisé par la municipalité.

Monsieur le Maire rappelle que :

- Les dates des élections municipales sont les 15 et 22 mars ;
- Le recensement de la population est organisé du 15 janvier au 14 février 2026 ;
- Les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 16 janvier 2026, à 19h, à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 39.

Bruno MARECHAL,
Maire

Marie-Laurence PIERRE
Secrétaire de séance